

TARIFICATION A PARTIR DU 7 JUILLET 2025

Centre de loisirs et accueils périscolaires

Tarifs périscolaires

Quotient familial	PÉRISCOLAIRE Avant-après l'école
	Tarif horaire par enfant
Jusqu'à 800	1,85 €
de 801 à 1100	2,10 €
de 1101 à 1400	2,35 €
de 1401 à 1700	2,60 €
de 1701 à 2000	2,85 €
à partir de 2001	3,15 €



Les factures du périscolaire sont générées à partir de 15 euros

En fin d'année scolaire, un recalcul sera fait. Si la dernière facture est inférieure à 15 euros, « une facture minimum » de ce montant sera automatiquement éditée.

Tarifs Centre de loisirs

Frais d'inscription au centre de loisirs : une cotisation de 15€ est demandée pour l'accès aux activités du centre de loisirs (mercredi et/ou vacances) pour l'année scolaire.

Elle est ajoutée à la dernière facturation de l'année scolaire (début septembre).

En cas de PAI nécessitant l'apport d'un panier repas sur le temps du déjeuner : un tarif unique de 2,50 euros sera appliqué.

Majoration pour les familles non prioritaires : 20% par demi-journée

Quotient familial	Mercredi Vacances scolaires	
	Tarif demi-journée par enfant	Tarif temps repas par enfant
Jusqu'à 800	4,30 €	3,60 €
de 801 à 1100	6,50 €	3,80 €
de 1101 à 1400	9,30 €	4,00 €
de 1401 à 1700	10,80 €	4,30 €
de 1701 à 2000	12,25 €	4,60 €
à partir de 2001	13,85 €	5,00 €